



## ANNÉE 2023-2024

### INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

#### A. Procédure

##### 1. Eligibilité à l'échange international

###### a. Nomination

L'étudiant ayant validé un cursus académique de 02 semestres, est éligible à participer à l'échange international, par nomination reçue d'une université partenaire.

###### b. Délai de nomination

- Rentrée 1<sup>er</sup> semestre : **De mi-avril à fin-mai**
- Rentrée 2<sup>ème</sup> semestre : **De mi-septembre à mi-octobre**

###### c. Niveau de langues

Français : B2 ou/et Anglais : B2

##### 2. Candidature

###### a. Dossier à fournir

L'étudiant sélectionné et nommé par l'université partenaire, formule une demande en envoyant un dossier :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Photo
- Relevés de notes des études supérieures
- Formulaire de candidature joint

###### b. Délai de candidature

Selon le semestre d'accès choisi par l'étudiant à l'IEP Madagascar, le dossier est recevable :

- Rentrée 1<sup>er</sup> semestre : **Mois de juin**
- Rentrée 2<sup>ème</sup> semestre : **De mi-octobre à fin novembre**

Adresse : A l'attention du Directeur des Etudes

Mail : [etudes@iep-madagascar.com](mailto:etudes@iep-madagascar.com) ; [secretariat@iep-madagascar.com](mailto:secretariat@iep-madagascar.com)

Tel : +261 (0) 20 22 345 64 / +261 (0) 34 07 400 51 / +261 (0) 34 07 400 44



ANNÉE 2023-2024

## INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

### 3. Inscription

L'étudiant dont le dossier de candidature a eu l'acceptation de la Direction des Etudes de l'IEP Madagascar, reçoit une réponse en vue de l'inscription pédagogique, sur la base d'une liste de cours validée par l'université d'origine.

#### a. Période académique

De septembre à juin.

#### b. Attribution de cours

L'étudiant s'inscrit à un niveau d'étude pour un semestre de 30 crédits ou pour une année validant 60 crédits. La modification éventuelle des cours peut se faire dans les deux semaines suivant le début des cours, cela sous certaines conditions. Nous notons qu'avec le choix varié des cours dans différents niveaux, une juxtaposition d'horaire exige de l'étudiant d'opter pour l'un ou l'autre cours.

#### c. Stage

La mobilité peut suivre une formule flexible découpée en premier semestre d'enseignements, et en deuxième semestre de stage.

La combinaison des enseignements et de la période de stage conditionne ainsi la validation de l'année de mobilité, selon une répartition équilibrée de 30 crédits par semestre.

#### d. Clubs et Activités

Une palette d'activité se décline dans les clubs libres et les quatre clubs pédagogiques :

- Le club Vie politique ou CVIP
- Le club Politique publique ou CPOP
- Le club Relations internationales ou CRI
- Le club Média Presse ou CMP
- Le club Environnement
- Autres SCL (Sport, Culture et Loisir)

Sous l'encadrement d'enseignant et à travers les clubs, la réalisation des activités relevant en grande partie de l'initiative étudiante, engendre diverses opportunités de rencontre avec des professionnels et avec les partenaires. Les activités consistent entre autres, en la participation et en l'initiation de débat, de jeu-concours, d'exposition, de conférences tant nationales qu'internationales, de joutes oratoires, de jeux de rôles, de visites d'institution, de sorties, de travaux de recherche dans les régions, de salons à thème, et aussi des animations radio/tv avec interview et échange.